

Ecole Pierre Moinot
Conseil d'Ecole du 12 novembre 2015

Participants :

l'équipe enseignante : Mmes David, Gazeau, Moll, Beyer, Chartreu et Surreau, MM. Kouloundissa et Texereau.

les représentants des parents d'élèves : Mmes Bellenger, Coudière, Perrin, Dieumegard, MM. Ratinaud, Simonneau, Bourcellier, Salle

les représentants de la municipalité : Mme Moreau, adjointe chargée des affaires scolaires et M. Fouché, 1^{er} adjoint. le DDEN : Mr Cercllet.

Excusés : *Mme Lambin, Inspectrice de l'Education Nationale*

M. Niveau, Maire de la commune de Fressines

Mme. Dampuré, décharge de direction de Mme Surreau

L'ordre du jour :

1. Rappel sur le rôle et le fonctionnement du Conseil d'Ecole.
2. La rentrée 2015-2016 : les effectifs, la répartition.
3. Les exercices d'évacuation
4. Le règlement intérieur ; la Charte de la laïcité.
5. Le projet d'école
 - bilan de l'année 2014-2015
 - les actions prévues pour l'année 2015-2016.
6. Les APC, les APS
7. Les effectifs prévisionnels pour la rentrée 2016.
8. Travaux et demandes de mobilier.
9. Questions diverses.

1. **Rappel sur le rôle et le fonctionnement du Conseil d'Ecole.**

Composition du Conseil d'Ecole

En sont membres : le directeur de l'école, qui en est également le président, les maîtres de chaque classe de l'école, y compris ceux exerçant à mi-temps ou complétant une décharge de service, les maîtres remplaçants exerçant dans l'école au moment des réunions, les représentants des parents d'élèves élus (en nombre égal à celui des classes de l'école), le maire, le conseiller municipal chargé des affaires scolaires, le délégué départemental de l'Education Nationale, un des membres du réseau d'aide psychopédagogique intervenant dans l'école, l'inspecteur de l'Éducation Nationale de la circonscription, membre de droit.

Y assistent avec voix consultative pour les affaires les concernant : les personnels du réseau d'aide psychopédagogique, les médecins scolaires, les infirmières scolaires, les assistantes sociales, les agents spécialisés des écoles maternelles (ATSEM), les représentants des œuvres post- et périscolaires en ce qui concerne leurs activités relatives à la vie de l'école.

En fonction de l'ordre du jour, le président peut inviter, après avis du conseil d'école, toute personne dont la consultation est jugée utile.

Attributions du Conseil d'Ecole

Le conseil d'école:

- vote le règlement intérieur de l'école,
- donne son avis sur l'organisation d'une garderie des enfants dans les locaux de l'école en dehors des heures d'activité scolaire,
- établit le projet d'organisation de la semaine scolaire,
- est associé à l'élaboration du projet d'école : il donne à ce titre toutes suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions touchant la vie de l'école, notamment l'utilisation des moyens alloués à l'école, les conditions d'intégration des enfants handicapés, les actions pédagogiques entreprises pour réaliser les objectifs nationaux du service public d'enseignement, les activités périscolaires, la restauration scolaire, la protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire, l'hygiène scolaire, l'utilisation des locaux en dehors des heures d'ouverture de l'école (à ce titre, il est consulté par le maire).
- donne son accord pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives ou culturelles,

- statue sur proposition de l'équipe pédagogique en ce qui concerne la partie pédagogique du projet. En fonction de ces éléments, il adopte le projet d'école.

Fonctionnement du conseil d'école

Le directeur arrête l'ordre du jour selon les propositions qui lui sont adressées par les membres du conseil. Il adresse les convocations et l'ordre du jour au moins huit jours avant la date de chaque réunion. L'inspecteur de l'Éducation Nationale et les suppléants sont informés de la tenue du conseil.

Le conseil d'école se réunit au moins une fois par trimestre. Le maire ou la moitié au moins des membres du conseil peuvent en demander une réunion à titre extraordinaire. Les réunions ont lieu en dehors des heures de classe.

A l'issue de chaque séance, un procès-verbal de la réunion est rédigé et signé par son président et contresigné par le secrétaire de séance. Ce procès-verbal est consigné dans un registre spécial conservé à l'école. Un exemplaire est adressé à l'inspectrice de l'Éducation Nationale de la circonscription ; il est ensuite transmis à tous les membres du conseil d'école. Ce compte-rendu circulera dans toutes les familles et sera également consultable sur le site internet de l'école.

En fin d'année scolaire, le directeur établit un bilan sur toutes les questions abordées au cours de l'année, notamment à propos de la réalisation du projet d'école, et sur les suites qui ont été données aux avis que le conseil a formulés.

2. La rentrée 2015-2016 : les effectifs, la répartition.

Total de 215 enfants répartis en 8 classes, avec 87 enfants en cycle 1, 53 en cycle 2 et 75 en cycle 3.

Effectifs : 215

<i>CYCLE 1</i> 87	<i>CHRISTELLE BEYER</i> 28 12PS 16MS	<i>KOELIG DAVID</i> 28 12PS 16MS	<i>EMMANUELLE GAZEAU</i> 31 31 GS
<i>CYCLE 2</i> 53	<i>CLAUDINE SURREAU</i> 28 28 CP	<i>FULGENCE KOULOUNDISSA</i> 25 25 CE1	
<i>CYCLE 3</i> 75	<i>VIRGINIE CHARTREU</i> 26 26 CE2	<i>LILIANE MOLL</i> 25 25 CM1	<i>MANUEL TEXEREAU</i> 24 24 CM2

Remarques :

- L'accueil des enfants de 2 ans n'a pas pu être envisagé cette année encore.
- Choix de faire 2 classes parallèles de PS/MS de nouveau, pour permettre une meilleure intégration des PS.

3. Les exercices d'évacuation.

Le 1^{er} exercice, réalisé le 6 octobre, a permis de constater le non fonctionnement du système.

Mme Moreau précise qu'il y a eu des travaux dans l'école pendant les vacances d'été, que le système a dû être désactivé. Ce dernier n'a pas été reconnecté à la fin des travaux.

Une entreprise est intervenue pendant les vacances de la Toussaint pour vérifier le système.

Mme Surreau rappelle que le vendredi 6 novembre le système s'est déclenché deux fois inopinément et a nécessité l'évacuation des classes.

Mme Moreau informe qu'il y a un dysfonctionnement dans le système et que l'entreprise viendra le réparer le 18 novembre. Jusqu'à cette date, le système est désactivé et la municipalité s'engage à fournir une corne de brume dès le lendemain du conseil d'école.

Mme Surreau demande à nouveau à la mairie les plans d'évacuation de tous les locaux de l'école pour compléter le registre de sécurité.

Mme Perrin demande si maintenant le point de rassemblement pour les classes de la GS au CM2 s'effectue sur l'espace vert situé à proximité de la cantine. Mme Surreau précise que ce n'est toujours pas possible car ce portail est fermé à clé : il faudrait un autre système de fermeture comme déjà évoqué en conseil d'école.

Mme Surreau indique qu'il y aura également dans l'année un exercice pour le PPMS (Plan Particulier de Mise en Sûreté). Elle souligne l'absence de signal différent pour cet exercice et la nécessité d'être équipé d'une corne de brume. Les locaux de confinement sont les classes de maternelle du haut, la garderie et la salle de motricité. Dans les locaux de la maternelle, il y a un problème de réception des appels téléphoniques qui devra être résolu.

4. **Le règlement intérieur, la Charte de la laïcité.**

Les points n°1, 10 et 12 du règlement intérieur ont été modifiés et approuvés par le conseil d'école.

Mme Surreau rappelle l'importance de la charte de la laïcité qui est affichée dans toutes les classes. Elle sera transmise à toutes les familles pour signature avec le règlement intérieur.

Le panneau d'affichage devant l'école étant trop petit pour accueillir ce genre de document, M Ratinaud demande s'il pourrait y avoir un panneau d'affichage plus grand devant la garderie, lieu de passage important de parents.

M Cerclat ajoute que les communes voisines plantent des arbres de la laïcité et demande si la commune envisage ce projet.

5. **Le projet d'école : les actions prévues pour l'année 2015 – 2016**

Bilan de l'année 2014 2015

Mme Surreau projette sur le TNI le bilan annuel 2014-2015 faisant notamment apparaître l'effet positif du projet à la rencontre des artistes sur l'organisation pédagogique de l'école (cohérence du travail pédagogique du cycle 1 au cycle 3).

Concernant la réussite des élèves, on note une évolution positive en français et un bon maintien en mathématiques lors des évaluations nationales de début CE2.

Concernant les réponses aux difficultés des élèves, l'aide personnalisée et la mise en place de PPRE ont permis de renforcer les compétences en lecture et en numération pour les cycles 2 et 3 et en langage pour le cycle 1.

Actions prévues pour l'année scolaire 2015 / 2016 :

Les axes de travail concernent le langage, l'écrit et le parcours culturel de la PS au CM2. S'inscrivent dans ce projet l'action passerelle avec le pré scolaire et celle avec le collège.

Dans le cadre du projet d'école, les actions suivantes seront proposées à tous les enfants de l'école :

- Spectacle vivant (CUMAV)
 - GS, CP, CE1 **Les Bruits du Noir** Cie Choc Trio à Melle le 1^{er} décembre.
 - Cycle 3 **La Troupe du Roy répète Le Cocu imaginaire de Molière** Cie Les Baladins du Miroir
 - Pour les classes de PS/MS voir programmation CAC ou Aiffres.

- CINEMA : 3 séances dans l'année (PS et MS à La Crèche ou à Niort, GS CP CE1 à Niort, CE2 CM à Melle)

ECOLE ET CINEMA DEUX –SEVRES PROGRAMMATION 2015 / 2016

CYCLE 2	CYCLE 3
<i>Mon Voisin Totoro</i> , de Hayao Miyazaki Japon - 1988 - animation - 1h26	<i>L'Etrange Noël de Mr Jack</i> , de Henry Selick et Tim Burton États-Unis – 1993 – animation – 1h15
<i>Le Cirque</i> , de Charles Chaplin États-Unis - 1928 - noir et blanc - muet – 1h10	<i>Les 400 coups</i> , de François Truffaut France – 1959 - noir et blanc – 1h33
<i>Le Roi et l'oiseau</i> , de Paul Grimault Scénario : Jacques Prévert et Paul Grimault France – 1979 – animation – 1h25	<i>E.T. L'extra-terrestre</i> , de Steven Spielberg États-Unis – 1982 – 1h55

Ces deux actions sont conditionnées par le financement des déplacements ; municipalité : 1500€ par année civile ; APE : l'année scolaire passée : 1500€

- Chorale : du CP au CM2
- Action passerelle pour les PS
- Action passerelle CM2/6ème
- Les classes de cycle 2 et cycle 3 participeront au prix des Incorruptibles.
- USEP : 2 rencontres par classe et une ou deux de masse (orientation et endurance pour l'élémentaire, printemps des maternelles pour le cycle 1, petit tour USEP cycle2...).

Autres activités

Lambon CM : voile, kayak, canoë jusqu'au 19 novembre

Piscine : GS et CP en jan/fév /mars à Melle, CE1 et CE2 en sept/oct/nov à Melle

Ping Pong pour les CM et les CE2

Vélo : CM2 + GS et CP (en mai, P'tit tour USEP)

Toutes les classes bénéficient d'un abonnement presse ou littérature enfantine financé par l'APE.

Le site internet de l'école sera renseigné régulièrement, dans la mesure du possible. Il nous permet de donner plus de sens aux apprentissages et d'améliorer les compétences du B2i.

Un lien existe entre « Fressinet » et le site de l'école.

6. **Les APC (activités pédagogiques complémentaires), les APS (activités périscolaires).**

➤ Les APC sont mises en place les vendredis de 15h à 16h pour les enfants de la GS jusqu'au CM2 et les lundis et vendredis de 15h30 à 16h pour les MS. Elles se déclinent sous forme d'aide personnalisée, de méthodologie ou d'activités en lien avec le projet d'école. Elles sont proposées aux familles qui peuvent décider de valider l'inscription ou non.

Au début de chaque période de nouvelles propositions sont transmises aux parents.

➤ Les APS concernent les enfants de GS et de CM2.

Question des parents élus

- *Peut-on avoir des explications au niveau des possibilités offertes pour les APS (Communauté de communes et ATSEM) ? Comment sont sélectionnés les enfants qui y participent ?*

Mme Moreau répond qu'il n'y a pas de sélection, que Mmes Pothet et Savarit ont eu une formation et proposent des activités à des groupes. Les thèmes envisagés sur l'année sont : jeux extérieurs, fabrication de jeux de 7 familles, décoration d'Halloween, fabrication de maison à insectes, décoration de Noël et confection de truffes, fête des rois, nouvel an chinois, carnaval, modelages.

Mme Dieumegard demande s'il serait possible de connaître la programmation des activités à l'avance.

Mme Moreau précise qu'il va y avoir un partenariat avec la Ligue de l'enseignement pour l'intervention de bénévoles dans le cadre du projet « Lire et faire lire ». Ces interventions s'adresseront à des groupes de 5 ou 6 élèves de maternelle les lundis et vendredis sur le temps des APS et éventuellement sur la pause méridienne pour d'autres groupes.

7. **Les effectifs prévisionnels pour la rentrée 2016.**

Les enfants nés en 2013 sont au nombre de 29 ; 24 CM2 partiront vraisemblablement au collège et 29 nouveaux arriveront en PS.

Les effectifs 2016 pourraient être de 220 (221, un nouvel élève en CE1 en février) à la rentrée 2016.

8. **Travaux et demandes de mobilier.**

- 16 tabourets (hauteur d'assise de 45 cm) pour remplacer ceux achetés par Mme Moll.
- Du mobilier adapté à nos besoins pour « dégager » les tables utilisées pour ordinateur de classe ou fournitures.
- Un meuble pour la classe de Mme David (transmission des références du catalogue)
- 1 armoire à pharmacie par classe pour trousse PAI
- Un rideau à refixer derrière le bureau dans la classe de Mme Chartreux et installation d'un rideau sur la porte d'entrée.
- Revoir le système de fixation des rideaux dans la classe de Mme David et celle de Mme Moll.
- Globe à réparer dans la classe de Mme Moll
- Paniers de basket à régler plus bas

9. Questions diverses.

- Pharmacies de classe : liste des besoins transmise le 22/09 ; nous sommes toujours dans l'attente du réassort.
- **Questions posées par les parents élus au conseil d'école**

1. Suite des questions de l'an dernier...

- *Quelles réponses ont été apportées aux demandes de l'an dernier au sujet :*
 - *de la modification du loquet du portillon,*

Pour l'instant pas de modification, éventuellement possibilité d'inverser le loquet pour que le système d'ouverture soit à l'extérieur du portillon. Un parent propose de mettre un système de fermeture automatique.

- *du remplacement des gravillons (matériaux absorbant les chutes par exemple),*
- *de la réalisation d'un nouveau revêtement et de la réalisation d'un tracé pour les vélos sur la cour du haut ?*

M Fouché annonce que le revêtement de la cour du haut sera refait dans deux ans. Concernant le tracé du parcours vélo, la municipalité est d'accord pour le réaliser à condition que l'équipe enseignante fournisse un plan avec cotes.

- *Au niveau de l'efficacité de la surveillance sur le temps de garderie, pourrait-on connaître le nombre de surveillants qui sont présents le soir sur la cour du bas et les consignes de surveillance qui leur ont été données ?*

Mme Moreau indique que 7 personnes surveillent sur le temps de garderie : deux ATSEM s'occupent des maternelles dans la cour du haut et les cinq autres surveillent les enfants d'élémentaire dans la cour du bas (une de ces personnes arrête la surveillance à 16h30).

Un parent d'élève signale qu'il y a eu des bagarres sous le préau de la cour du bas pendant le temps de garderie. M Fouché répond que la consigne auprès du personnel est de réaliser une surveillance active et engage les parents à prendre contact avec la mairie dès qu'un problème survient sans attendre le conseil d'école.

- *A la cantine, qu'en est-il des « gros mots » ? Y-a-t 'il eu une sensibilisation auprès des plus grands ? Par ailleurs, des propos grossiers tenus par un adulte nous ont été rapportés, comment faire en sorte que cela ne se reproduise plus ?*

Concernant les propos grossiers tenus par un adulte à la cantine, M Fouché demande aux parents de lui donner le nom de la personne après le conseil d'école, les parents hésitant à révéler le nom devant l'assemblée.

2. Sortie des cours

- *Au niveau de la surveillance du portillon au moment de la sortie, c'est mieux mais il y a encore des jours où il est sans surveillance. Pourriez-vous expliquer qui en a la charge ?*

La municipalité répond qu'une personne est présente au portillon de 16h à 16h30.

- *Sur ce temps de garderie gratuite, de 16h à 16h30 (sauf le vendredi), qui contrôle les personnes prenant en charge les enfants ? Est-il parfois prévu un contrôle des identités ?*

La municipalité répond qu'il n'est pas prévu de contrôle d'identité. Par contre, il est précisé dans le règlement intérieur que toute personne venant chercher un enfant doit se présenter au personnel communal.

- *Pouvez-vous expliquer le fonctionnement du bus aussi bien le soir que le mercredi midi. Qui a les listes ? Il est arrivé qu'un enfant soit mis dans le bus alors qu'il aurait dû rester à la musique.*

Les représentants de la mairie répondent qu'il s'agit d'une erreur ce jour-là et reprécisent qu'il faut mettre un mot dans les cahiers de liaison des enfants en cas de changement et prévenir la personne responsable de la montée dans le car.

3. Autres questions

- *Nous tenions à féliciter l'équipe enseignante pour la qualité de l'exposition de l'année passée. Il est cependant dommage qu'elle ait été proposée le même jour que la fête de l'APE. Serait-il possible, si une autre manifestation de ce type devait avoir lieu, de prévoir un créneau différent (le samedi matin ou le vendredi soir par exemple) ?*

L'équipe enseignante avait choisi cette date pour que les parents puissent à la fois participer à la fête et profiter de l'exposition. Elle comprend que certains parents impliqués dans l'organisation n'aient pu profiter pleinement de l'exposition. Mais l'équipe enseignante avait permis aux parents concernés de voir l'exposition lors de son installation et la semaine suivante.

- *Certains parents demandent à être informé sur la provenance des produits et sur le fonctionnement de la cantine en général. Peut-on imaginer une réunion d'informations ou une sorte de « portes ouvertes » ? A ce sujet, pouvez-vous nous expliquer le protocole de validation des menus à la cantine ?*

Mme Moreau rappelle que ce point a déjà été abordé en conseil d'école.

Les menus sont établis par M. Secq (cuisinier de la cantine) et validés par Mme Moreau et le président des parents d'élèves.

Les parents demandent pourquoi cette validation est effectuée par le président de l'APE et non par un élu du conseil d'école.

Concernant la provenance des produits Mme Moreau précise qu'il s'agit de produits locaux.

Une réunion d'information pourrait être envisagée mais les portes ouvertes sont impossibles pour des questions d'hygiène.

Par contre, un ou deux représentants de parents peuvent venir sur le moment de la cantine en prévenant M. Secq.

- *Où en est le projet de la nouvelle cantine ?*

Le permis sera bientôt déposé. Les travaux débuteront fin janvier. Durant toute la durée des travaux le bungalow servant aux APS sera transféré dans la cour du haut derrière la table de pique-nique.

La nouvelle cantine sera ouverte à la rentrée 2016.

La séance est levée à 21h.

Les secrétaires

Mmes Moll et Chartreu

La directrice

Mme Surreau